

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-09

Séance du 22 mars 2021

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 28 JANVIER 2021 -
COMMUNICATION AU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux mars, à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Grandpuits-Bailly-Carrois, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Selon l'article 2 des statuts, le Comité Syndical est composé de **97** membres titulaires : **32** délégués pour la communauté de Communes « Bassée-Montois », **19** délégués pour la communauté de Communes de la Brie Nangissienne, **38** délégués pour la Communauté de Communes du Provinois, **4** délégués pour la communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux, **1** délégué pour la Communauté de Communes des Deux Morin, **3** délégués pour la Communauté de Communes du Val Briard.

Titulaires présents : M. ET Mmes BILLAULT, DELANNOY, SOSINSKI, DEUDON, CONDAMINET, CASTAING, BAGUE, SIVANNE, COULON, BEAUGELET, DUVERNE, JOLY, KOFFEL, LUCQUIN, ROUSSEAU, THIBAUD, MYTNIK, BALDY, HARSCOËT, BRICHET, MEBARKI, BREUGNOT, DIACCI, LE BOUTER, COUPAS, BOULOC, MARTINET, LUBIN, ARTHUR, BELLACHE, BOURCIER, CIOTTI, COURVOISIER, CRAPARD, GOMES, JEUNEMAITRE, LEGRAND, MARIE, PANNIER, PATRON, PERRIN, PERRINO, VESAIGNE

Suppléants présents : M. et Mmes CAPICCHIONI, LESAGE A.

Représentés : M et Mmes MASSON (pouvoir à BRICHET), PERNEL (pouvoir à PANNIER), LEBAT (pouvoir à ARTHUR), MONTAGU (pouvoir à DELANNOY), MARTIN (pouvoir à MARIE)

Excusés : M et Mmes BOUSSARD, RIVOIRE, GRAND, RAMEAUX

Secrétaire de séance : Mme SOSINSKI

Date de la convocation	: 8 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 97
Nombre de délégués présents	: 45
Suffrage exprimé	: 50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-09

Séance du 22 mars 2021

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT
SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 28 JANVIER 2021 -
COMMUNICATION AU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que selon les dispositions du dernier alinéa de l'article L.5211-11, il doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux du bureau.

En conséquence, il invite le Comité Syndical à prendre acte de la synthèse de la réunion du bureau du SMETOM-GEEODE, ci-joint.

LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA SYNTHESE DE LA REUNION DU BUREAU DU 28 JANVIER 2021.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,




Eric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 30 mars 2021

Affiché, le 30 mars 2021

Le Président,


Eric JEUNEMAITRE



Compte Rendu de la Réunion du Bureau Syndical
Du 28 janvier 2021 à 16 heures

ELUS :

Présents : MMES, MS : CRAPARD, HARSCOET, LEBOUTER, JEUNEMAITRE, BRICHET, PATRON, DELANNOY

Excusée : MMES, MS BOURCIER, SIVANNE, SOSINSKI, MEBARKI

SERVICES : Mme SOULEYREAU, Mr RAFIK,

Ordre du jour : Préparation du Comité

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2020
- 2) Modification sur l'installation des délégués
- 3) Approbation pour l'installation d'un nouveau délégué
- 4) Information sur le compte rendu du bureau du 9 décembre 2020
- 5) Information sur la liste des marchés conclus en 2020
- 6) Approbation de la convention de reversement des recettes issus de la collecte sélectives des déchets
- 7) Approbation pour la convention OCAD3E
- 8) Rapport d'orientation budgétaire

Questions :

Peut on donner la date à laquelle les sacs seront distribués pour remplacer les bacs jaunes ?
Les sacs seront donnés courant du 2 -ème semestre 2021, il faut informer et récupérer tous les bacs.

Information concernant le tri, il faut communiquer de façon plus intense pour éviter trop d'erreur de tri. Une communication régulière est faite par les ambassadeurs.